

Newsletter du GIT Grand Est

Par l'équipe du GIT Grand Est



Vaccin tracker

par Aurore Clauss, Webmaster et Community manager Grand Est.

"Pour vacciner l'ensemble de la population adulte en France (52 millions de personnes) d'ici à août 2021, il faudrait injecter 566 691 doses chaque jour.

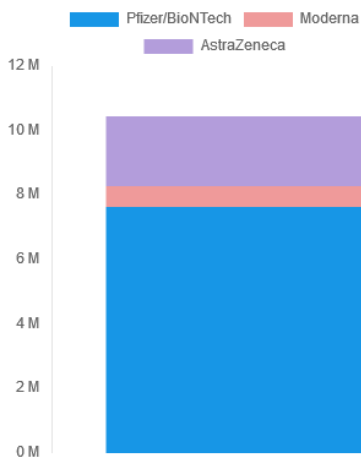
Au rythme actuel (moyenne des 7 derniers jours), l'objectif de vacciner l'ensemble de la population adulte serait atteint le 11 avril 2022. "

Les données de vaccin tracker nous montrent qu'il faut intensifier l'effort vaccinal. Les SST sont pleinement mobilisés et continuent la vaccination. L'ARS a autorisé la conservation des vaccins Pfizer et Moderna à -15 degrés celsius pendant 2 mois. Une utilisation de ces vaccins sera-t-elle possible en Service de Santé au Travail? Affaire à suivre

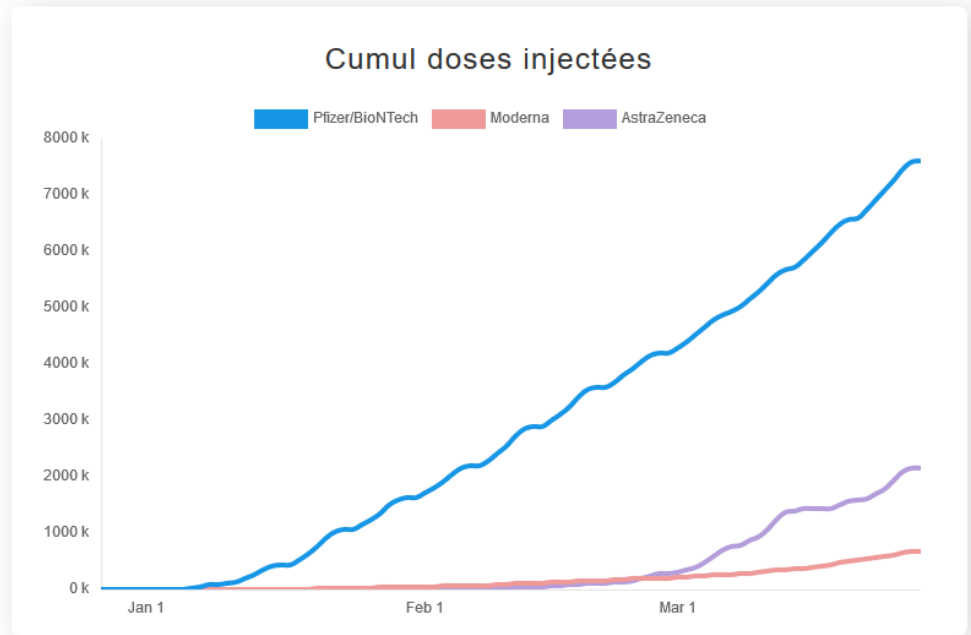
La page suivante vous propose un état des lieux de la vaccination en France au 28/03/21.

Pour plus d'information: [Vaccin tracker ici](#)





Cliquez sur un élément du graphique en barre pour l'afficher en détail.



11.64%

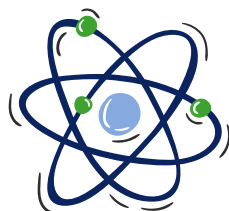
des Français ont reçu au moins une dose de vaccin, 3.96% ont reçu les deux doses.

Il reste à vacciner au moins

48.36%

des Français avant d'atteindre un taux de vaccination de 60%.

N.B. : un taux de vaccination de 60% ne permet pas nécessairement d'atteindre une immunité collective.



A LA UNE!

Covid-19

7 798 091 (+53 398 en 24h)

Premières doses injectées

Nombre cumulé de personnes ayant reçu une dose de vaccin. Deux doses sont nécessaires pour vacciner un patient.

Dernière donnée (J-1) : 28/03.

Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.

2 655 443 (+3 186 en 24h)

Secondes doses injectées

Nombre cumulé de personnes ayant reçu les deux doses de vaccin.

Dernière donnée (J-1) : 28/03.

Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.

12 083 730

Doses réceptionnées

Cumul des doses réceptionnées ou officiellement attendues depuis le 26 décembre. Deux doses espacées de trois semaines sont nécessaires pour vacciner un patient.

Dernière donnée : 28/03.

Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.

Aide mémoire allergie

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail
Partenaire des entreprises

JE SUIS ALLERGIQUE ! PUIS-JE ME FAIRE VACCINER ?

**JE SUIS ALLERGIQUE
(QUEL QUE SOIT LE NIVEAU
DE SÉVÉRITÉ)**

Alimentaire, respiratoire ou à un traitement médicamenteux par voie orale

**VACCINATION
POSSIBLE**

**J'AI DÉJÀ FAIT UNE RÉACTION
ALLERGIQUE SÉVÈRE**

à un autre vaccin, à un traitement injectable ou à un médicament non identifié

**CONSULTATION D'UN
ALLERGOLOGUE
AVANT VACCINATION**

**J'AI FAIT UNE RÉACTION
ALLERGIQUE SÉVÈRE**

après la première injection du vaccin anti-COVID

PAS DE VACCINATION

Recommandations de la Fédération française d'allergologie





1) Vaccination anti-covid par l'IUSTE

L'IUSTE organise le 8 avril 2021 de 14h à 16h une réunion en distanciel sur la **vaccination anti-Covid**. Au programme une intervention du Pr Samira Fafi-Kremer, directrice de l'Institut de Virologie de Strasbourg et le Dr Martine Leonard, médecin inspecteur régional. Une large place sera dédiée aux échanges et aux questions sur les aspects pratiques avec plusieurs retours d'expériences de vaccination Covid en milieu de travail.

Après cette réunion, aura lieu l'Assemblée Générale de l'IUSTE vers 16h15.

Ils font également un appel à candidature pour le renouvellement des membres élus du CA.

Vous trouverez également joint à la newsletter, l'appel à cotisation pour 2021 et le formulaire de participation à cette réunion que vous voudrez bien retourner à l'adresse iuste@unistra.fr.

2) DGS urgent 2021-38: Vaccination en ville Covid 19 Astrazeneca

[A lire ici](#)

"3. Précisions sur la vaccination par les infirmiers en activité

Le décret n°2021-325 du 26 mars 2021, pris après l'avis du 25 mars 2021 de la HAS, élargit les compétences vaccinales des infirmiers en les autorisant à prescrire le vaccin AstraZeneca et à l'administrer, notamment pour favoriser les démarches d'aller vers les personnes éloignées du système de santé et celles à domicile présentant des difficultés pour se déplacer et se rendre en centres de vaccination. Ces modalités d'intervention au plus près des lieux de vie des personnes doivent s'organiser selon les besoins des territoires, dans le cadre d'équipe mobile de vaccination ou toute autre modalité, sans qu'une présence médicale soit nécessaire.

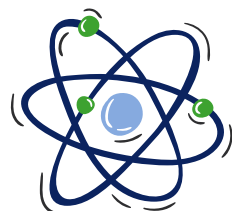
Au moindre doute sur la situation du patient, sur son état de santé ou sur d'éventuelles contre-indications, il est essentiel qu'un médecin soit consulté avant toute vaccination.

Les infirmiers en activité peuvent ainsi désormais commander des doses de vaccins en se rapprochant de l'officine de leur choix dans les meilleurs délais : du fait du caractère limité des livraisons, celle-ci sera en mesure de commander 1 flacon de 10 doses par infirmier dans le cadre de la campagne de commandes qui se déroulera du 29 au 31 mars. Aiguilles et seringues seront également fournies."

Un flou juridique demeure sur la prescription par les IDEST mais "L'Ordre National des Infirmiers se félicite de l'annonce faite [...] par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, permettant aux infirmiers de prescrire le vaccin anti-covid19. Cette annonce répond à une demande forte des infirmiers, que l'Ordre avait exprimée à plusieurs reprises ces dernières semaines. Cette avancée va permettre d'accélérer considérablement la campagne de vaccination et de toucher un plus grand nombre de patients, y compris les plus isolés.

À cet effet, l'Ordre National des Infirmiers rappelle qu'il est indispensable que des dotations spécifiques de vaccins soient réservées aux infirmiers pour leur permettre de vacciner."





A LA UNE!

Covid-19

3) Le recrutement des infirmiers dans les centres de vaccination anti-covid par l'Ordre National des Infirmiers

Précision des modalités de recrutement des infirmiers dans les centres de vaccination en fonction des modes d'exercice.

Sachez qu'il est également possible dans certains SST d'être détaché pendant son temps de travail dans ces centres.

[A lire ici](#)

4) Mise à jour du portfolio à destination des soignants qui vaccinent contre la Covid-19

[A consulter ici](#)



A LA UNE!

Actualités

Sept secteurs sont particulièrement touchés par les TMS :

- transport et logistique,
- commerce,
- agroalimentaire,
- bâtiment et travaux publics (BTP),
- propreté,
- industrie métallurgique,
- aide et soins à la personne notamment au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Ces 7 secteurs représentent plus d'un tiers (35 %) des troubles musculosquelettiques (TMS) reconnus d'origine professionnelle en France.

95 % des indemnités journalières liées à une maladie professionnelle ont été versées pour des TMS. Petit tour d'horizon de l'impact des TMS dans ces 7 secteurs d'activité.

[La suite ici](#)



A LA UNE!

Actualité

La newsletter nationale du GIT du mois de mars est sortie!

Vous ne l'avez pas lue?

[Elle est à consulter ici](#)



A LA UNE!

Adhérents Grand Nord-Est



Le lapin de Pâques du GIT Grand Nord-Est va peut-être venir remplir la boîte aux lettres de certains d'entre vous. Affaire à suivre... Joyeuses Pâques à tous et toutes.

